

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 04017  
Numéro SIREN : 305 898 595  
Nom ou dénomination : 2FC+NET

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 11965

Société 2 F C+NET  
93600 AULNAY SOUS BOIS

*11965*

**BILAN ACTIF**

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF</b>						
Capital souscrit non appelé (1)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	9 750	9 750		3 232	3 232	100.00
Fonds commercial	297 000		297 000	297 000		
Autres immobilisations incorporelles	10 860	10 860				
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	272 367	216 772	55 595	58 668	3 073	5.24
Autres immobilisations corporelles	272 770	134 542	138 228	169 053	30 825	18.23
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 693		14 693	14 635	58	0.40
<b>Total II</b>	<b>877 440</b>	<b>371 924</b>	<b>505 516</b>	<b>542 587</b>	<b>37 072</b>	<b>6.83</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	5 599		5 599	5 599		
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	2 735 402		2 735 402	2 779 284	43 882	1.58
Autres créances	870 741		870 741	616 685	254 056	41.20
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	3 848 203		3 848 203	3 398 203	450 000	13.24
Disponibilités	726 957		726 957	426 818	300 139	70.32
Charges constatées d'avance (3)	53 021		53 021	51 484	1 537	2.99
<b>Total III</b>	<b>8 239 924</b>		<b>8 239 924</b>	<b>7 278 074</b>	<b>961 850</b>	<b>13.22</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>9 117 363</b>	<b>371 924</b>	<b>8 745 439</b>	<b>7 820 661</b>	<b>924 778</b>	<b>11.82</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 300 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 300 000	300 000	1 000 000	333.33		
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	30 000	30 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 559 000	2 629 000	70 000	2.66		
	Report à nouveau	13 921	6 515	7 406	113.67		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	980 291	937 406	42 885	4.57		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	4 883 212	3 902 921	980 291	25.12		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques	375 753	317 027	58 726	18.52		
	Provisions pour charges	40 000	40 000				
	<b>Total III</b>	415 753	357 027	58 726	16.45		
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 139	1 090	49	4.45		
	Emprunts et dettes financières diverses	82 417	68 444	13 973	20.42		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	699 413	787 075	87 662	11.14		
	Dettes fiscales et sociales	2 654 302	2 687 761	33 460	1.24		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	9 204	16 343	7 139	43.68			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	3 446 474	3 560 713	114 239	3.21		
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	8 745 439	7 820 661	924 778	11.82		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 446 474 3 560 713

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (I)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	15 231 883		15 231 883	14 895 649	336 235	2.26
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	15 231 883		15 231 883	14 895 649	336 235	2.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			248 913	221 391	27 523	12.43
Autres produits			2	294	292	99.43
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			15 480 798	15 117 333	363 465	2.40
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 686	3 814	1 129	29.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 071 533	3 035 729	35 804	1.18
Impôts, taxes et versements assimilés			436 553	424 347	12 206	2.88
Salaires et traitements			8 294 576	8 041 521	253 055	3.15
Charges sociales			2 624 606	2 523 305	101 301	4.01
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 647	74 293	19 355	26.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			185 146	117 975	67 171	56.94
Autres charges			5	1 260	1 255	99.58
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			14 703 382	14 214 616	488 766	3.44
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			777 417	902 717	125 301	13.88
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 353		32		1 320	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 125		7 099		21 026	296.18
<b>Total V</b>	<b>29 478</b>		<b>7 131</b>		<b>22 346</b>	<b>313.35</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				105	105	100.00
<b>Total VI</b>				<b>105</b>	<b>105</b>	<b>100.00</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>29 478</b>		<b>7 027</b>		<b>22 451</b>	<b>319.49</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>806 894</b>		<b>909 744</b>		<b>102 850</b>	<b>11.31</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 667				1 667	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>1 667</b>				<b>1 667</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	631		562		69	12.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	498		1 684		1 186	70.43
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>1 129</b>		<b>2 246</b>		<b>1 117</b>	<b>49.75</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>538</b>		<b>2 246</b>		<b>2 784</b>	<b>123.95</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	118 900		156 164		37 264	23.86
Impôts sur les bénéfices (X)	291 759		186 072		105 687	56.80
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>15 511 942</b>		<b>15 124 464</b>		<b>387 478</b>	<b>2.56</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>14 531 651</b>		<b>14 187 058</b>		<b>344 593</b>	<b>2.43</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>980 291</b>		<b>937 406</b>		<b>42 885</b>	<b>4.57</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DOCUMENT DE TRAVAIL

Expert On Demand

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

##### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

##### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Conformément à la nouvelle norme comptable, nous avons effectué des tests de dépréciation du fonds commercial.

Ce dernier n'ayant pas une durée limitée d'utilisation, il n'y a pas lieu de l'amortir; la société étant bénéficiaire, il a été renoncé à une dépréciation.

##### **Informations générales complémentaires**

LE CICE EST COMPTABILISE EN DIMINUTION DE L'IMPOT SOCIETE

##### **Informations relatives au CICE**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 512 880 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement : immobilisations et movework	75 674
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation : formation gestes et postures et produits ecolabel	15 428
- recrutement : creation de 4 postes	146 804
- prospection de nouveaux marchés : refonte de l'offre commerciale	9 500
- transition écologique et énergétique : mise en place iso 14001	16 421
- reconstitution des fonds de roulement :	249 053
Total	512 880

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	317 610	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	233 239		39 128
Installations générales agencements aménagements divers	159 824		
Matériel de transport	11 093		10 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	108 898		7 488
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	513 055	57 016
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	14 693		
	TOTAL	14 693	
	TOTAL GENERAL	845 358	57 016

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			317 610	317 610
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				272 367	272 367
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				145 983	145 983
Installations générales agencements aménagements divers			13 841	10 400	10 400
Matériel de transport			11 093	116 386	116 386
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		24 934	545 137	545 137
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				14 693	14 693
Prêts, autres immobilisations financières				14 693	14 693
	TOTAL			14 693	14 693
	TOTAL GENERAL		24 934	877 440	877 440

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 378	3 232		20 610
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	174 571	42 200		216 772
Installations générales agencements aménagements divers	32 307	27 829	13 343	46 793
Matériel de transport	11 093	1 806	11 093	1 806
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	67 363	18 580		85 943
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	285 334	90 415	24 436	351 314
TOTAL GENERAL	302 712	93 647	24 436	371 924

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 232				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	676	41 524			
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 829				
Matériel de transport		1 806			
Matériel de bureau informatique mobilier	4 883	13 697			
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	33 388	57 027			
TOTAL GENERAL	36 620	57 027			

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	267 198	81 147	76 592		271 753
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	89 829	104 000	49 829		144 000
<b>TOTAL</b>	<b>357 027</b>	<b>185 146</b>	<b>126 421</b>		<b>415 753</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>357 027</b>	<b>185 146</b>	<b>126 421</b>		<b>415 753</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		185 146	126 421		
financières					
exceptionnelles					

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 693	0	14 693
Clients douteux ou litigieux	28 305	0	28 305
Autres créances clients	2 707 097	2 707 097	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	15 999	15 999	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	743 631	743 631	
Taxe sur la valeur ajoutée	94 683	94 683	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	16 427	16 427	
Charges constatées d'avance	53 021	53 021	
<b>TOTAL</b>	<b>3 673 857</b>	<b>3 630 859</b>	<b>42 998</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 139	1 139		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	82 417	82 417		
Fournisseurs et comptes rattachés	699 413	699 413		
Personnel et comptes rattachés	844 833	844 833		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	953 508	953 508		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	640 899	640 899		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	215 063	215 063		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 204	9 204		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>3 446 474</b>	<b>3 446 474</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2 600.0000	500			500

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCE AULNAY	297 000			297 000	
Total	297 000			297 000	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 139
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 736
Dettes fiscales et sociales	1 310 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	8 897
<b>Total</b>	<b>1 424 236</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	53 021
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	53 021

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		136 764
LOCATIONS VEHICULES LONGUE DUREE	136 764	
<b>Total (1)</b>		<b>136 764</b>
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

#### Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			119 353	20 516	139 869
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			88 168		88 168
- dotations de l'exercice			12 162	375	12 537
Total			100 330	375	100 705
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			77 648		77 648
- exercice			25 843	6 155	31 998
Total			103 491	6 155	109 646
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			9 225	5 433	14 658
- entre 1 et 5 ans			8 754	10 414	19 168
- à plus de 5 ans					
Total			17 979	15 847	33 826
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			1 194		1 194
- entre 1 et 5 ans				205	205
- à plus de 5 ans					
Total			1 194	205	1 399

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**



## **2FC+NET**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 300 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : GVIO PARC DES MARDELLES, BAT B  
44, RUE MAURICE BROGLIE  
93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY 305 898 595

---

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**EN DATE DU JEUDI 24 MAI 2018 A 11 HEURES**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017



Les actionnaires de la société 2FC+NET se sont réunis en assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, au cabinet de Me DERAY, 6 rue de Constantinople, 75008 PARIS, sur la convocation de la Présidente, effectuée conformément aux dispositions légales.

L'assemblée est présidée par la Présidente, Madame Françoise FOULONGNE.

Monsieur Gérard LEGENDRE, représentant légal de la société I2F, est désigné comme secrétaire de la séance.

La Présidente constate que sa coactionnaire est représentée par M. LEGENDRE et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer tant en la forme ordinaire qu'extraordinaire.

Le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- *RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS ET SUR LES PERSPECTIVES D'AVENIR.*
- *RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS,*
- *EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017.*
- *AFFECTATION DU RESULTAT.*
- *RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE. ET APPROBATION DE CES OPERATIONS.*
- *POUVOIRS POUR LES FORMALITES.*

Puis, Madame la Présidente met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

1. Les justificatifs de la convocation légale des actionnaires,
2. L'inventaire,
3. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
4. Le texte des résolutions,
5. Le rapport de gestion annuel sur les opérations de l'exercice, les perspectives d'avenir et la proposition d'affectation du résultat,
6. Les rapports du Commissaire aux comptes.



Madame la Présidente indique ensuite que :

- les comptes, à l'exception de l'inventaire,
- le texte des résolutions,
- les rapports,

ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux actionnaires, en même temps que la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion annuel et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Madame la Présidente déclare ensuite la discussion ouverte.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la discussion est déclarée close par la Présidente. Celle-ci met alors successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion annuel et celle du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'assemblée donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST **ADOPTÉE** A L'UNANIMITE.



## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que l'exercice clos se solde par un **BENEFICE de 980 291 Euros.**

Elle décide de l'affecter de la façon suivante :

- Au compte RESERVE LEGALE une somme de : **100 000 Euros**

Du fait de cette affectation, le compte RESERVE LEGALE créditeur de 30.000 Euros serait porté à **130 000 Euros.**

- Au compte AUTRES RESERVES une somme de : **880 000 Euros**

Du fait de cette affectation, le compte AUTRES RESERVES créditeur de 2 559 000 Euros serait porté à **3 439 000 Euros.**

- Le solde, soit la somme 291 Euros, au compte REPORT A NOUVEAU.

Du fait de cette affectation, le compte REPORT A NOUVEAU créditeur de 13 921 Euros serait porté à **14 212 Euros.**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est ici rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST **ADOPTÉE** A L'UNANIMITE.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions prévues à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve les dispositions de ce rapport.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST **ADOPTÉE** A L'UNANIMITE DES VOIX, LES PERSONNES CONCERNÉES S'ÉTANT ABSTENUES.



### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST **ADOPTÉE** A L'UNANIMITE.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire de séance et consigné sur le registre de ses décisions.

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a smaller, more complex flourish.

LE SECRETAIRE

## 2FC+NET

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 300 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : GVIO PARC DES MARDELLES, BAT B

44, RUE MAURICE BROGLIE

93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY 305 898 595

---

### RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

EN DATE DU JEUDI 24 MAI 2018 A 11 HEURES

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que l'exercice clos se solde par un **BENEFICE de 980 291 Euros**.

Elle décide de l'affecter de la façon suivante :

- Au compte RESERVE LEGALE une somme de : **100 000 Euros**

Du fait de cette affectation, le compte RESERVE LEGALE créditeur de 30.000 Euros serait porté à **130 000 Euros**.

- Au compte AUTRES RESERVES une somme de : **880 000 Euros**

Du fait de cette affectation, le compte AUTRES RESERVES créditeur de 2 559 000 Euros serait porté à **3 439 000 Euros**.

- Le solde, soit la somme 291 Euros, au compte REPORT A NOUVEAU.

Du fait de cette affectation, le compte REPORT A NOUVEAU créditeur de 13 921 Euros serait porté à **14 212 Euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est ici rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST **ADOPTEE** A L'UNANIMITE.





**SAS 2 FC + NET**

**Parc des Mardelles**

**44 rue Maurice de Broglie**

**93605 AULNAY SOUS BOIS**

**-\*-**

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2017**

**-\*-**

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – [jpgrenier@auctoraudit.com](mailto:jpgrenier@auctoraudit.com)

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.



## **2 FC + NET**

SAS au capital de € 1'300'000  
**Siège social : GVIO PARC DES MARDELLES, BAT B  
44 RUE MAURICE BROGLIE  
93600 AULNAY SOUS BOIS**

R.C.S. BOBIGNY 305 898 595

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31.12.2017*

#### **A l'Assemblée Générale Ordinaire de la société**

Aux Associés,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 FC + NET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables retenus pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cie Régionale des commissaires aux comptes de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688.

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

**Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – [jpgrenier@auctoraudit.com](mailto:jpgrenier@auctoraudit.com)**

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

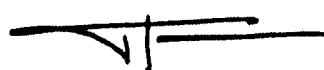
Paris, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux comptes  
**CABINET AUCTOR AUDIT,**



**Bernard KNOBL**  
Commissaire aux Comptes  
CRCC de Paris

**Jean-Paul GRENIER**  
Commissaire aux Comptes  
CRCC de Chambéry



Annexes : bilan, compte de résultat et annexe au 31.12.2017